



iteratif commandement de payer avant saisie vente reçu le 23 mars

Par **puzzuoli**, le **24/03/2012 à 11:09**

bonjour,

nous venons de recevoir un commandement de payer avant saisie suite à une ordonnance d'injonction de payer exécutoire rendue par le tribunal de commerce en date du 16 décembre 2004, ordonnance dont je n'ai pas eu connaissance pour un principal de 1183.42 (factures sur lesquelles il y avait un litige à l'époque et pour lesquelles j'avais versé des acmpte pour un montant de 1550€

Aujourd'hui, soit plus de 7 ans parès on me reclame des frais de procédure de 723.01€ du 25/11/2005 des frais de pv banque de 72.43, DSP de 81.34 des intérêts de 111.78 et coût de l'acte de 43.48

alors que pour moi, l'affaire était soldée depuis 7 ans

Que faire suite à la réception de ce document d'huissier pour lequel j'ai un commandement de payer sous huit jours ?

merci de votre collaboration

Par **Assistant juridique**, le **03/04/2012 à 10:43**

Normalement, l'injonction de payer aurait dû vous être signifiée et vous auriez eu des possibilités de recours. Peut-être avez-vous changé d'adresse entre temps ?

Précision : votre dette n'est ici pas prescrite puisqu'une action en justice a été engagée

http://assistant-juridique.fr/injonction_de_payer.jsp

<http://assistant-juridique.fr/saisie.jsp>

http://assistant-juridique.fr/contester_saisie.jsp